

Épernon

REZ

Conseil Municipal de Mar...

## Les subventions aux associations font l'unanimité, pas la hausse des taxes

Le conseil municipal s'est tenu lundi soir sous la présidence de la maire Françoise Ramond. À l'unanimité, les conseillers ont accordé, pour un montant total de 193.284 €, les subventions suivantes :

— **Éducation jeunesse** : Foyer du collège 3.500 € ; Adomoneirie 1.081 € ; PEEP 530 € ; FCPE 520 € ; Coopérative école Louis-Drouet 7.849 € ; Coopérative école de La Guesle 2.669 € ; Coopérative primaire Billardièrre 4.000 € ; Coopérative maternelle Billardièrre 4.495 €.

— **Environnement et sécurité** : Prévention routière 1.250 €.

— **Action sociale** : Point refuge 1.570 € ; CCAS 26.500 € ; Secours catholique 3.300 € ; ADMR portage des repas 1.000 € ; Langues vivantes CIL 420 € ; CNAS 11.594 € ; Comité d'hygiène bucco-dentaire 427 € ; Vie libre 220 € ; Soins infirmiers aide à domicile 230 € ; Aviel 260 € ; Centre de soins du prieuré 6.000 € ; Accueil et dialogue 255 €.

— **Action sportive** : Amicale d'Épernon 65.500 € ; ESMP cyclisme 1.546 € ; Association sportive du collège 1.900 € ; Pêcheurs de la Drouette 1.500 €.

— **Culture loisirs** : Bons amis 3.570 € ; Ensemble vocal des Tourelles 3.880 € plus 3.020 € exceptionnels ; Atelier chorégraphique 2.500 € ; Philatélie 200 € ; Bibliothèque 9.000 € ; T'es à tre 400 € ; Société musicale 9.400 € ; Comité paroissial 2.600 € ; Anciens combattants 770 € ; Comité de jumelage 500 € ; Fnaca 534 € ; Épernon patrimoine et alentours 3.369 € ; Action manifestation événements 4.000 € ; Sub théâtre 900 € ; Souvenir français 150 € ; Udac 375 €.

### Taux des taxes locales

Les trois taxes directes locales augmenteront cette année, passant de 8,30 à 8,71 % pour l'habitation, de 21,85 à 22,92 % pour le foncier bâti et de 26,32 à 27,61 % pour le foncier non bâti. Cette proposition a fait

l'objet d'un vif échange entre la majorité et les sept élus d'opposition — qui ont voté contre.

### Ouverture de la piscine le samedi 16 mai

En prévision de la saison d'ouverture de la piscine (du 16 mai au 31 août) et pour son bon déroulement, Yves Augizeau, l'adjoint chargé des sports, a demandé à ses collègues d'approuver la création de onze emplois saisonniers qui concernent l'enseignement de la natation, la surveillance du bassin et le fonctionnement de la caisse, des vestiaires et de la buvette. Les conseillers en ont profité pour adopter de nouveaux tarifs, en très légère augmentation.

Enfin, ils ont accepté la signature d'un contrat de partenariat d'un montant de 2.000 € avec l'association Loisirs évasion vélo et sports de Lèves pour l'organisation, à Épernon, d'une étape du tour cycliste d'Eure-et-Loir espoir le samedi 13 juin.

M. C.